

Colloque INTERLAB – 26 octobre 2022
DOMMAGES DE GUERRE ET RESPONSABILITE DE L'ÉTAT
Guillaume Richard

L'intervention portera sur la présentation d'un programme de recherches en histoire du droit portant sur la réparation des dommages de guerre au moment de la Première Guerre mondiale. La loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages matériels causés par les faits de guerre (la « Charte du sinistré ») a marqué une étape majeure dans la reconnaissance d'une obligation de l'État vis-à-vis des sinistrés ayant subi la destruction de leurs biens du fait de la guerre. La Première Guerre mondiale apparaît comme un moment pivot, en France comme dans d'autres pays européens, en particulier la Belgique et l'Italie. Le début du XX^e siècle voit en effet s'affirmer la volonté de socialiser certains risques collectifs, afin de faire de l'État national le garant de la sécurité et de l'intégrité physique et matérielle de sa population, évolution qu'accentue la guerre. Les conflits juridiques et politiques entre partisans du droit intégral à réparation, qui n'est soumis à aucune obligation pour le sinistré, et ceux du droit social, qui posent l'obligation de remploi afin que l'État puisse orienter la conduite des victimes, révèlent les tensions à l'œuvre entre les enjeux individuels et collectifs de la réparation. Bien loin d'une question étroite de technique juridique, les réparations se voient assigner des fonctions multiples, politiques, mais aussi symboliques et morales : reconstitution de la cohésion nationale, redémarrage économique, reconstruction des régions détruites ou encore pacification et réconciliation sociale. Le centenaire de la « Charte » a été l'occasion d'un colloque, tenu au Conseil d'État les 16 et 17 décembre 2019. Il a été suivi en 2022 de la publication des actes, qui entendent faire le point sur les recherches en cours à propos des dommages de guerre et ouvrir de nouvelles pistes de recherche. Les différentes contributions au colloque et à l'ouvrage, associant juristes et historiens européens, s'inscrivent dans un pan devenu important des études sur la Première Guerre mondiale : celui de la sortie de guerre et des modalités du retour à la paix après les destructions violentes dues au conflit, et de l'encadrement de ce processus par les États européens.